

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

N° CE198

AMENDEMENT

présenté par

M. Breton, Mme Minard, M. Bourgeaux, Mme Rey-Rinchet, M. Rolland, M. Jean-Pierre Vigier,
M. Dive, M. Liégeon, Mme Blin, M. Hetzel, M. Brigand, Mme Corneloup, M. Portier, M. Bazin et
M. Le Fur

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 18, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--